24me Année N° 5802 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Mercredi 12 Mai 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal ; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande Place ; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, à l'Agence de Puisseré.

ROUBAIX, LE 11 MAI 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	11 MAI	10 MAI
3 0/0	88 60 ./.	85 40 ./.
3 0/0 amortissable . .	87 00 ./.	87 10 ./.
4 1/2 0/0.	115 45	115 50
Emprunts 5 0/0 . . .	118 90 ./.	118 80 ./.

Service particulier	11 MAI	10 MAI
Act. Banque de France.	3400 00	3400 00
» Société générale . .	570 00	563 00
» Crédit f. de France.	1227 00	1228 00
» Chemin autrichien.	595 00	595 00
» Lyon.	1302 00	1312 00
» Est	750 00	750 00
» Ouest	793 00	798 00
» Nord	1617 00	1635 00
» Midi.	1000 00	1012 00
» Suez	1070 00	1062 00
5 % Péruvien . . .	00 00	00 00
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	542 00	544 00
Londres court . . .	25 30 00	25 30 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	702 00	703 00
Turc	11 10	11 25

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 11 mai.

Change sur Londres, 4,84 75; change sur Paris, 5,19 37, 100.

Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8.
Café good Cargoes, (la livre), 14 7/8, 15 1/8.
Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 11 mai.

Ventes 300 b. Marché lourd.

Liverpool, 11 mai.

Ventes 8,000 b. Marché languissant.

New-York, 11 mai.

Coton, 11 3/4.
Recettes 12.000 b.
New-Orléans low-middling 83 »/»
Savannah » » 83 »/»

BULLETIN DU JOUR

La proposition de M. Loustalot, ayant pour objet d'attribuer aux conseils généraux une représentation proportionnelle à la population cantonale, a été discutée de nouveau hier à la Chambre. Après des discours de MM. Durfort de Civrac, Floquet, Gatineau, Ganivet, l'article 1er portant que chaque canton nomme un conseil général et que les cantons comptant une population de 20,000 habitants en nomment deux, a été adopté. Les articles 2, 3 et 4 sont également votés ensuite, et finalement la Chambre par 246 voix contre 212 sur 458 votants a décidé qu'elle passerait à une deuxième délibération des articles. On a abordé ensuite la loi sur les patentes. L'urgence a été déclarée, les articles 1 et 2 votés et la suite de la discussion renvoyée à aujourd'hui.

Le Sénat a tenu une courte séance. Après avoir voté divers crédits concernant la caisse des lycées, il s'est ajourné à vendredi. Il est évident qu'il ne veut pas sublir tous les projets que lui envoie la Chambre des députés et qu'il se réserve de faire les choses à son heure.

Tout porte à croire qu'il ne discutera pas les tarifs durant la session actuelle. En dehors de la journée parlementaire, il ne nous reste à mentionner que deux faits : l'insertion au *Journal officiel* d'hier matin d'un décret instituant au ministère de l'intérieur une commission chargée de préparer un règlement d'administration publique pour l'organisation de l'assistance *à domicile* dans la ville de Paris.

Le même décret nomme les membres de cette commission. Enfin nous devons ajouter que dans sa dernière réunion, le conseil des ministres s'est occupé de la fête de la distribution des nouveaux drapeaux à l'armée française. Le ministre de la guerre a annoncé que ces drapeaux étaient terminés et que l'on allait en prendre livraison. Le conseil a été d'avis qu'il conviendrait de faire de cette distribution l'occasion d'une solennité nationale. On s'est arrêté à la date du 20 juin pour cette cérémonie, et il est peu probable que cette date soit changée.

On se rappelle qu'à la dernière soirée parlementaire de M. de Bismarck, le langage du chancelier avait été empreint d'une assez grande réserve envers les représentants autorisés du centre du Reichstag. Il avait même parlé de l'agitation qui se manifeste depuis quelque temps dans la Chambre, sans amertume, en disant que de temps en temps « une passe d'armes » faisait du bien. Aussi a-t-on était fort surpris du discours qu'il a prononcé samedi.

Nous avons dit que le prince de Bismarck voulait faire décider par le Conseil fédéral, à l'exclusion du Reichstag, qu'Altona sera réunie au Zollverein, Altona, qui est ville prussienne, est enclavée dans le territoire de Hambourg. Son port est une sorte d'annexe de Hambourg, et il jouit de la même franchise. Le prince de Bismarck veut supprimer cette franchise, afin de contraindre Hambourg à renoncer à la sienne en entrant dans le Zollverein, c'est-à-dire dans l'union douanière des Etats allemands, dont le revenu se trouverait ainsi augmenté. Il empiète même sur le territoire de la ville libre en demandant la réunion au Zollverein du faubourg Sainct-Pauli, qui met en communication Altona et Hambourg. Cette question a pris aussitôt de grandes proportions. D'autre part, le Reichstag prétend que la chose le regarde, bien que le prince de Bismarck lui conteste le droit de s'en occuper et que M. Delbrück, qui fut jadis l'*alter ego* du chancelier, ait introduit une motion tendant à faire décider que la question ne pourrait être réglée que par une loi. D'autre part, la ville de Hambourg se fonde sur l'article 34 de la Constitution qui a spécifié ses priviléges, et sur l'article 78 en vertu duquel les rapports d'un Etat confédéré avec les autres Etats ne peuvent pas être modifiés sans son consentement. C'est à la suite de ce différend que le chancelier a répliqué par un discours dont le télégraphe nous a donné samedi l'analyse et dont voici la péroraison traduite textuellement :

« Il y a trente ans, messieurs, que je suis entré au Parlement ; il y en a dix huit que je suis à la tête du gouvernement de la Prusse (*dass Ich an der Spitze der preussischen Regierung stehe.*) C'est là une situation à laquelle on peut appliquer à bon droit cette phrase d'un historien français que je lisais dernièrement pendant une nuit sans sommeil, et qui disait, parlant d'un homme d'Etat (*en français* : « Il devait succomber au poids des haines anassouvies qui *s'accomblent* (*sic*) sur la tête de tout ministre qui est resté trop longtemps au pouvoir ! » Dix-huit ans de ministère, une lutte successive avec tous les partis, voilà de quoi fournir bien des « haines inassouvies. »

« Je puis vous le dire, messieurs, je ne suis plus jeune, j'ai vécu et aimé (*ich habe gelebt und geliebt*), j'ai combattu. (Profonde sensation.) La seule chose qui me retienne au pouvoir c'est la volonté de l'empereur, et, si je n'ai pas encore quitté mon poste, c'est que je ne puis abandonner contre son gré mon souverain, à l'âge qu'il a.

« Je puis bien vous le dire, messieurs, je suis las, je suis mortellement las (*ich bin müde, todtmüde*) de lutter sans cesse contre mille obstacles pour consolider l'unité de l'empire allemand, de la nation allemande.

Mais, si le fardeau qui m'écrase doit tomber sur un autre, je n'en laisserai pas moins certains projets déterminés auxquels, j'en suis sûr, en raison de la confiance qu'il m'a toujours témoignée, l'empereur prêtera toujours une sérieuse attention. »

L'effet de ce discours a été profond, paraît-il, quelques-uns estiment qu'il est profondément habilé. Dans tous les cas l'habileté et la patience du prince sont mises à une forte épreuve depuis quelque temps. Naguère il a donné sa démission à cause d'un vote du conseil fédéral dans lequel les petits Etats avaient eu l'audace de mettre la Prusse en minorité ; mais ce n'était qu'une démonstration dont personne n'a paru fort se préoccuper en Allemagne. On y a pris l'habitude d'appeler ces velléités de retraite la crise de la démission. Rien ne prouve mieux que l'attitude du Reitchtag combien on ne croit plus que le chancelier ait l'intention sérieuse de se retirer jamais ; car cette Assemblée ne se prive plus du plaisir de le contrarier. On serait même tenté de supposer qu'il va devenir très-difficile pour lui d'y trouver une majorité pour n'importe quel de ses projets. Ainsi, par exemple, le chancelier eût voulu créer et soutenir une société du commerce maritime allemand qui aurait pris la suite des affaires de la maison Godefroy aux îles Samoa ; mais le projet de loi présenté à ce propos a été repoussé par 129 voix contre 112. Premier échec. Tout le monde savait que le prince de Bismark se préparait à faire une nouvelle tentative pour l'établissement de la régie du tabac comme elle existe en France. Or, le Reichstag a voté une motion d'après laquelle il a exprimé la confiance qu'aucun projet de ce genre ne lui soit présenté. Cette fois, la majorité s'est élevée à 181 contre 69, Second échec. Enfin, le chancelier eût voulu réserver le droit de cabotage entre les ports allemands aux navires allemands, sauf les restrictions à faire à cause des traités de commerce ; mais la proposition a été repoussé par le Reichstag, et la chancellerie impériale a éprouvé de cette façon son troisième échec. Remarquons que ces trois échecs ont été subis l'un après l'autre le 27, le 28, le 29 avril. La séance d'hier a dû être importante, car on rapporte que M. de Bismark a dû prendre de nouveau la parole contre M. Windthorst. Le chancelier aurait dit : « S'ils se montrent par trop chicaniers, ces messieurs du Reichstag, je m'en vais pour de bon ; je les laisse à leur besogne de démembrer l'empire. »

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

Les hommes se réunissent en commun. En vertu de quel droit ? En vertu du droit d'association.

Ils s'enferment chez eux. En vertu de quel droit ? En vertu du droit qu'a tout homme d'ouvrir ou de fermer sa porte.

Ils ne sortent pas. En vertu de quel droit ? En vertu du droit d'aller et de venir, qui implique le droit de rester chez soi.

Là, chez eux, que font ils ?

Ils parlent bas ; ils baissent les yeux ; ils travaillent. Ils renoncent au monde, aux villes, aux sensualités, aux plaisirs, aux vanités, aux orgueils, aux intérêts. Ils sont vêtus de grosse laine ou de grosse toile. Pas un d'eux ne possède en propriété quoi que ce soit. En entrant là, celui qui était riche se fait pauvre. Ce qu'il a, il le donne à tous. Celui qui était ce qu'on appelle noble, gentilhomme ou seigneur, est égal à celui qui était paysan. La cellule est identique pour tous. Tous subissent la même tonsure, portent le même froc, mangent le même pain noir, dorment sur la même paille, meurent sur la même cendre, le même sac sur le dos, la même corde autour des reins.

Si le parti pris est d'aller pieds nus, tous vont pieds nus. Il peut y avoir là un prince, ce prince est la même ombre que les autres. Plus de titres. Les noms de famille même ont disparu. Ils ne portent que des prénoms. Tous sont courbés sous l'égalité des noms de baptême. Ils ont dissous la famille charnelle et constitué dans leur communauté la famille spirituelle. Ils n'ont plus d'autres parents que tous les hommes Ils secourent les pauvres, ils soignent les malades. Ils élisent ceux auxquels ils obéissent. Ils disent l'un à l'autre : mon frère.

Mais ces hommes ou ces femmes, qui sont derrière ces quatre murs, ils s'habillent de bure, ils sont égaux, ils s'appellent frères : c'est bien mais ils font encore chose.

Oui.

Quoi ?

Ils regardent l'ombre, ils se mettent à genoux et ils joignent les mains.

Qu'est-ce que cela signifie.

Ils prient.

Qui ?

Dieu.

Prier Dieu que veut dire ce mot ?

Mettre, par la pensée, l'infini d'en bas en contract avec l'infini d'en haut, cela s'appelle prier.

La grandeur de la démocratie, c'est de ne rien nier et de ne rien renier de l'humanité Près du droit de l'homme, du moins à côté il y a le droit de l'âme.

Les esprits irréfléchis et rapides disent : — A quoi bon ces figures immobiles du côté du mystère ? A quoi servent-elles ? Qu'est-ce qu'elles font?

Hélas ! en présence de l'obscurité qui nous environne et qui nous attend, ne sachant pas ce que la dispersion immense fera de nous, nous répondons : Il n'y a pas d'œuvre plus sublime peut-être, que celle que font ces âmes. Et nous ajoutons : Il n'y a peut-être pas de travail plus utile.

Il faut bien ceux qui prient toujours pour ceux qui ne prient jamais.

Du reste, à cette heure ou tant d'hommes ont le front bas et l'âme peu haute, parmi tant de vivants ayant pour morale de jouir, et occupés des choses courtes et difformes de la matière, quiconque s'exile nous semble vénérable.

VICTOR HUGO (*Les misérables*)

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

On mande de Londres, 9 mai 1880, aux *Tablettes d'un Spectateur* :

« M. Léon Say a eu sa première entrevue avec lord Granville qui lui a déclaré de la façon la plus nette et la plus précise *que jamais le cabinet de M. Gladstone ne consentira à une modification* des tarifs *dans le sens protecteur*. Sur les autres questions et notamment la Grèce, lord Granville s'est mis à la disposition de M. Léon Say tout en laissant apercevoir que le gouvernement anglais comptait bien communiquer sur plusieurs points directement avec M. de Freycinet. »

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER

Lumière et vérité, c'est ce que ne se lassent point de demander les esprits honnêtes et sensés dont notre pays fort heureusement abonde, mais c'est aussi ce qu'il leur est le plus difficile d'obtenir : La question du rachat des chemins de fer en fournit une preuve nouvelle. On se demande quels motifs cachés, quelle impulsion secrète ont pu déterminer la commission des Trente-trois à brusquer les choses comme elle l'a fait, à prendre parti d'avance sur un terrain qu'elle n'a même pas voulu étudier, à donner enfin le regrettable spectacle d'un corps politique prenant décision sur une matière dont il avoue ne point posséder les éléments. Cet écart de conduite est d'autant plus grave, que des avis en sens contraire venaient de toutes parts l'inviter à s'en abstenir.

Sans doute, la commission des Trente-trois représente les tendances auxquelles obéit une portion de la Chambre des députés; mais il ne paraît pas qu'elle réponde aussi bien à l'opinion de la majorité de la Chambre elle-même, ni surtout à celle de l'ensemble du Parlement; on est plutôt autorisé à croire que la divergence est certaine. D'un autre côté, l'administration supérieure des travaux publics s'est prononcés contre le projet, et il est probable qu'elle ne l'a point fait sans avoir pris ses précautions, c'est-à-dire sans s'être assuré l'adhésion du gouvernement : il est vrai que l'attitude des cabinets est sujette à des variations imprévues, mais elle ne brave pas inutilement l'opinion publique ; et, dans la question qui nous occupe, l'opinion, qu'on aurait pu pressentir, s'affirme de plus en plus dans le sein des compagnies et contre la commission. La délibération du conseil général du Morbihan, que nous avons signalée en son temps, n'est pas la seule qui se soit manifestée, et il y en aurait eu un plus grand nombre encore, si la question avait été posée en temps utile. Mais le moment n'était pas venu; il arrivera, lors de la session d'août, et nous avons des raisons de croire que la grande majorité des conseils généraux, organes de la pensée locale des populations, éclairée par la discussion qui se poursuit, se prononcera en toute connaissance de cause, contre le projet de rachat des chemins de fer.

C'est ainsi, en effet, et non sur le terrain propre de la Compagnie d'Orléans, que la question doit être posée. Cette façon générale d'envisager les choses répond seule aux intentions des promoteurs du projet; seule, elle en fait voir toutes les conséquences dès longtemps prévues et dévoile les motifs de la campagne entreprise contre les grandes compagnies.

Il s'agit, et l'on ne s'en cache pas, de déposséder les grandes compagnies et de les remplacer par les compagnies fermières auxquelles on imposerait de nouvelles conditions qui seraient, nous dit-on, plus favorables au Trésor, au commerce et enfin à tout le public. Voilà la promesse, voilà l'appât offert aux idées d'amélioration, et surtout aux appétits de tous ceux qui veulent être quelque chose. La combinaison est grave, au point de vue du droit, comme à celui de l'économie politique et sociale; elle mérite une discussion approfondie. Mais, avant d'y entrer, il faut déblayer le terrain des combinaisons parasites qui l'encombrent déjà.

Vous l'avez deviné. Le projet de rachat, en raison même de son importance, est déjà circonvenu par la spéculation, et les combinaisons financières qui prétendent en absorber le bénéfice sont pour beaucoup dans l'ardeur qu'on met à le faire approuver.

Ce que nous avons à dire n'est plus un mystère; le bruit a circulé en Bourse, parce que la déclaration officieuse en a été faite au ministère par les principaux promoteurs, membres de la Chambre des Députés, et l'un d'eux même membre influent de la commission des chemins de fer.

La perspective de l'expropriation générale des chemins de fer a fait naître l'idée de la création la plus colossale dans les annales de la finance et de l'industrie. Il s'agirait de créer une Compagnie d'exploitation au capital énorme de 1 milliard 500 millions qui, par la grâce et avec l'appui de l'Etat, se substituerait à toutes les Compagnies existantes et les absorberait dans une seule et unique entreprise. Centraliser des moyens aussi puissants d'action, des sources aussi fécondes de bénéfices, ce n'est là, pour les spéculateurs qui ont eu l'idée de cette combinaison, que le petit côté, le but modeste et lointain de l'affaire. Son grand objet, prochain et immédiatement productif pour les créateurs de la société, c'est l'émission. Comment le public pourrait-il refuser son argent à une entreprise qui aurait des ressources aussi certaines que le trafic le plus assuré qui soit au monde, l'intérêt du commerce, un personnel de 200,000 employés, la possession d'un monopole sur une partie considérable du sol, enfin la garantie de l'Etat.

Aussi suppute-t-on déjà la prime d'émission que les plus modérés fixent à 300 fr. par action, mais qui serait de beaucoup supérieure pour le grand public, lequel ne recevrait les titres que de seconde main, en laissant aux premiers porteurs, triés sur le volet, un bénéfice net que des espérances non dissimulées évaluent déjà au chiffre d'un milliard.

Voilà pour la combinaison financière proprement dite. A elle seule, une aussi belle perspective justifierait, certes, l'opération aux yeux de ceux qui, dans une émission, ne considèrent que le bénéfice produit par l'agiotage immédiat. Mais cette affaire promet bien d'autres profits.

Un milliard 500 millions ne sont pas nécessaires pour la simple exploitation de chemins, si nombreux qu'ils soient, où l'Etat fournit le sol, et le matériel enlevé aux Compagnies existantes; où les recettes courantes couvrent et au delà toutes les dépenses, à mesure qu'elles sont faites. A quoi bon alors cette encaisse gigantesque? A des opérations sur les titres d'actions; encore une source de beaux profits. Et il y en aura d'autres que la fertile imagination des financiers peu scrupuleux ne tardera pas à inventer, si elle ne l'a fait déjà.

On nous assure que la Compagnie d'exploitation est déjà formée, que son conseil d'administration est même organisé, que des adhésions recueillies dans les sommités de la finance assurent le versement du premier quart exigé par la loi, qu'enfin il n'y a plus qu'à démasquer et lancer l'affaire. C'est peut-être beaucoup dire ; toutefois, nous tenons pour certain qu'un syndicat est formé, que les engagements sont pris verbablement au moins, et que les cadres, quoiqu'arrêtés, conservent l'élasticité nécessaire aux exigences tardives qui ne manquent pas de se produire en pareil cas.

Autour de ce centre puissant, se pressent toutes ces sociétés nouvelles de crédit industriel et financier dont les moyens exagérés, en perspective surtout ne trouvent plus d'emploi : La plupart d'entre elles ont d'ailleurs pour chefs et pour protecteurs intéressés les promoteurs mêmes du grand projet, de telle sorte que la Compagnie d'exploitation n'est pas seulement pour elles une de ces bonnes aubaines que le mouvement normal des transactions

---

FEUILLETON DU 12 MAI

— 12 —

LE RÉCIT
DE CATHERINE

PAR CÉLANIE CARISSAN

V

— C'est au déjeuner que je vous convie, mesdemoiselles; lorsque vous verrez où se dresse notre festin, vous conviendrez que le réel et le poétique peuvent ici se donner la main.

Les domestiques disposaient le repas sur la terrasse, d'où l'on embrassait l'aspect général du château, avec le vaste paysage étendu à ses pieds. A gauche, une superbe allée de verdure, formant un couvert impénétrable, semblait adosser sa riche feuillée aux murs gris des bâtiments massifs, et servait de relief, en même temps que d'achèvement, au coup d'œil vraiment majestueux de tout l'ensemble.

Le repas fut animé, comme on doit le penser.

On but à la santé de Luz, à l'avenir de son talent, à son bonheur futur, et j'entendis M. de Parny dire à Edouard Remy :

— Est-il besoin de rien présager à cette physionomie-là ?

Et M. Remy, très-rouge, riposta :

— Pourvu que le monde ne la gâte pas !

— Il l'embellira au contraire !

Je détestai à ce moment M. de Parny avec ses petites moustaches et son lorgnon dans l'œil.

Mais bientôt je fus distraite de cette impression, car, le déjeuner étant fini, on décida que chacun se promènerait ou se reposerait, à sa guise, pendant les plus chauds moments du jour. Ces messieurs allumèrent leur cigare et nous laissèrent, nous jeunes filles, chercher un abri en dehors de ces grandes terrasses peu ombragées.

— Suivez-moi ! nous cria l'aventureuse Luz, je découvrirai, j'en sûre, quelque oasis.

Et, en effet, ouvrant une barrière, elle nous conduisit bientôt à une jolie prairie basse, où la vue était bornée, mais où l'herbe verte, épaisse, étendait de moëlleux tapis au pied des *marroniers* et des *cerisiers* tout marquetés de rouge :

Ça s'appelle-t-il voler? exclama Luz en sautant pour attraper une branche chargée de fruits.

— Vous voulez donc tout prendre aujourd'hui, Luz ? répondit Elise ; les compliments ! les admirations ! les cœurs ! les cerises ! tout ?

— Eh bien oui, tout, et encore ! répliqua Luz en jetant avec câlinerie sa tête sur l'épaule de notre amie.

— Elle est trop gâtée, n'est-ce pas ? dit à son tour Louise la sérieuse.

Mais cette bonne Elise reprit :

— Je suis sûre que non ; je suis sûre que toute cette affection qu'on lui donne, elle en reversera un peu sur nous. Et puis, ne jouirons-nous pas plus tard de tous ses succès ? Moi je m'inscris la première pour obtenir un autographe de la grande artiste, la grande cantatrice ! Voyons Luz, que voulez-vous être ? Vous chanterez ou vous jouerez ?

— Mais je ne chante presque pas, je n'ai jamais pris de leçons.

— Les oiseaux en prennent-ils ! m'écriai-je dans mon enthousiasme. Tu te rappelles comme tu chantais cette berceuse de Weber...

— Ne va pas le rappeler à don Manuel, s'il vient ce soir !

— Pourquoi pas ?

— Je t'en supplie !

— Qu'est-ce donc que ce don Manuel ? dit Elise.

— Un bien vilain homme répondit Louise. Il a l'air dur d'un brigand.

— Je ne trouve pas, dis-je à mon tour; il n'est pas beau, c'est vrai, mais il n'a pas l'air si méchant que ça; il était très bon avec Luz.

— Il l'a fait pleurer au bout de cinq minutes !

— C'est moi, en vraie sotte, qui ne pouvais entendre les cris de l'enfant dans la ballade de Schubert...

— Dis donc qu'il t'a fait aussi des compliments, lui jeta Louise avec raillerie.

— Ce n'est pas vrai, s'écria Luz énergiquement, pendant que ses yeux lançaient un éclair de diamant.

— Es-tu folle, Louise ! interrompis-je, impatientée, une enfant de sept ans !

— Les compliments, c'est si absurde ! reprit Elise.

— Assurément, ajoutai-je, cela prouve un manque total d'esprit et même de cœur ; ne pouvant réussir à montrer qu'on trouve quelqu'un agréable, on le lui dit crûment.

— Vous faites les prêcheuses, mesdemoiselles, mais quelle est la jeune insensible à une flatterie ?

— Eh bien, moi, dit Luz ; je n'aimerais un compliment que s'il répondait à mon sentiment personnel...

— Voilà de la vanité, ou je ne m'y connais pas, interrompit Louise.

— Ne serait-ce pas plutôt un besoin d'approbation, d'encouragement, que tout cœur humain se sent en droit de rechercher ? dis-je en étudiant la physionomie de ma petite sœur.

Mais elle semblait ne plus nous entendre, et son regard resta quelques instants perdu dans l'espace. Puis, sortant brusquement de sa courte rêverie, elle s'écria :

— Où serons-nous dans dix, dans vingt ans toutes quatre ? Où se sera envolée toute la joie de cette belle journée ? Que seront devenues les aspirations qui nous portent en ce moment vers une vie de bonheur ? Et ce charme infini qui la dore, aura-t-il vraiment disparu ?

— Ecoutez, écoutez-la ! j'aime tant la voir prendre son air inspiré ! s'écria Louise.

Luz sourit gaiement :

— Serais-je donc la seule à sentir cet élan qui me pousse vers l'avenir ? Qui ne rêve pas à sa destinée ? Voyons, Elise, à quelle gloire aimeriez-vous parvenir ? celle du génie, de la beauté, de la puissance ?

Elise sourit un instant :

— La gloire pour une femme !... mais il me semble que c'est de donner le bonheur.

— Mon Dieu ! que de grands mots ! reprit Louise. Ceux qui pensent tant ne savent pas agir.

— Eh ! qui parle d'agir par cette chaleur tropicale ? cria Sébastien, paraissant tout à coup devant nous. Voici un quart d'heure que je vous cherche pour organiser une occupation quelconque, car ces messieurs commencent à trouver le temps long.

Il fallut revenir sur la terrasse où les conversations se reprirent entrecoupées. On proposa une promenade aux environs du château et, ce projet exécuté, nous revinmes, au coucher du soleil pour monter en voiture.

A ce moment, l'aspect du Chaintré avait un caractère grandiose : sous les feux de l'astre à son déclin, les vieilles pierres de ses hautes et fières murailles se teignaient de lueurs d'incendie, tandis que l'ombre commençait à envahir lentement les massifs de la grande charmille et les jardins suspendus, pour se prolonger sur l'horizon lointain, qui se recouvrait peu à peu d'une vapeur légère. Cet azur décoloré se confondait avec les contours onduleux des montagnes, lorsque tout à coup, de ce lointain brumeux sortit, sereine et calme, une nouvelle lune, qui s'éleva majestueusement dans les airs.

Je restais à contempler ce paysage nocturne et à jouir des premières brises du soir ; mais j'entendais, au milieu de cette belle sénérité, les joyeux éclats de tous nos amis, réunis en ce moment dans la cour intérieure du château, pendant qu'on attelait les voitures.

Luz échappait en riant aux sollicitations de la duchesse, qui voulait l'envelopper d'une longue écharpe avant de remonter en voiture découverte, et quand j'approchai du groupe, je vis ma sœur s'élancer sur un étroit escalier de pierre, qui menait à une galerie crénelée, longeant le mur d'enceinte, et le reliant à la principale tour de la façade par une petite poterne en forme de poivrière. Elle escalada légèrement les marches couverte de mousse et courut, blanche et svelte comme un sylphe, jusqu'à la poterne ; puis, s'enfonçant à demi sous cette niche de pierre :

— Voici l'apparition demandée ! s'écria-t-elle avec enjouement.

— Folle enfant ! fit notre mère tressaillant, quel saisissement tu m'as causé !

— Ne craignez donc pas, Maria, dit Mme de Montelle ; il y a un Dieu, vous savez, pour les enfants terribles !

Mais Luz, leur imposant silence par un petit geste mutin, leva les yeux vers le croissant diamanté qui se banlançait dans l'azur sombre, et fit entendre les accents d'une ballade étrange qu'elle avait découverte dans un vieux cahier de musique.

Sa voix de mezzo-soprano, d'un charme exquis et pénétrant, avait le don de soutenir les sons avec une ampleur, un coulé, une pureté, qui les faisaient vibrer dans l'espace comme les cordes d'une harpe merveilleuse. Nous restions tous le visage levé vers le sien, sentant malgré nous le sourire s'effacer de nos lèvres sous le pouvoir magique que cette voix exerçait. Soudain je m'aperçus qu'une ombre noire se dressait immobile près de moi, et ce fut seulement à l'expiration des derniers sons que cette forme silencieuse s'avança près de l'escalier.

— J'aurais reconnu ces accents entre tous, dit alors une voix forte, un peu raide et saccadée.

— Est-ce bien toi, Manuel ? toujours prêt à jouer le revenant ! dit en se retournant vivement la duchesse qui lui tendit les mains.

Le comte de Guerra les lui baisa, ainsi que celles de ma mère, et tout en adressant un salut général :

— Mais il me semble, ma tante, que ce soir le revenant ce n'est pas moi ! répondit-il en montrant les créneaux.

— Eh ! oui, cette petite Luz veut faire ses adieux au vieux château.

— Et il faut qu'il soit véritablement de granit pour ne pas en conserver le souvenir !

Le comte se retourna vers cet insupportable complimenteur, M. de Parny, dont le regard répondit au sien par une expression insolente qui ne m'échappa pas.

Ma mère cependant commandait à Luz de descendre, et déjà Edouard Remy s'élançait sur la première marche pour aider la jeune fille, mais don Manuel, l'écartant sans façon, parvint en une seconde sur la galerie suspendue et trouva ma sœur pâle et un peu tremblante qui reculait malgré elle en arrière.

— Prenez donc garde, malheureuse enfant, vous allez tomber ! cria-t-il rudement. Puis, s'approchant d'elle, il ajouta d'un ton plus doux : J'ai donc le talent de vous effrayer, petite Luz ! vous ne voulez pas de ma main pour vous aider à descendre ?

Mais elle, le dépassant adroitement sur cet espace resserré, bondit comme une gazelle jusqu'au bas de l'escalier périlleux, et vint tomber dans les bras de ma mère, qui l'accueillit avec un reproche empreint de sévérité.

A suivre